

**ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-
FEMMES
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2024**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association canadienne des sages-femmes

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des sages-femmes, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 6 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de .

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de ;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Billy Mokas CPA inc.¹

(Québec), le 6 juin 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134491

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Page 5

	2024	2023
Produits (note 11)		
Cotisations des membres	675 269 \$	637 901 \$
Publications et articles promotionnels	43 898	41 384
Conférences	6 380	152 679
Autres	6 028	11 108
	<hr/> 731 575	<hr/> 843 072
Subventions (notes 10 et 11)	7 217 590	4 715 841
	<hr/> 7 949 165	<hr/> 5 558 914
Charges (note 11)		
Salaires et avantages sociaux	2 778 049	2 627 073
Consultation et honoraires	2 088 456	1 033 289
Frais de déplacement	938 961	568 968
Frais de bureau et frais administratifs (incluant une amortissement de 10 914 \$ [2023 : 11 478 \$])	689 821	542 352
Dépenses des partenaires de projet	672 656	135 278
Publicité et communication	405 265	283 475
Réunions et événements	297 096	334 713
Articles promotionnels	25 817	24 228
	<hr/> 7 896 121	<hr/> 5 549 376
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	53 044	9 536
Autres produits (charges)		
(Perte) gain non réalisé(e) sur devises monétaires	38 839	(22 497)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	91 883 \$	(12 961) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Page 6

	Grevé d'affectation internes CNSSFA	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début (note 8)	9 689 \$	320 194 \$	329 883 \$	342 844 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	91 883	91 883	(12 961)
Solde à la fin	9 689 \$	412 077 \$	421 766 \$	329 883 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

Page 7

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et trésorerie	905 949 \$	2 161 927 \$
Certificats de placement garanti (note 3)	25 000	25 000
Débiteurs (note 4)	516 550	1 474 496
Frais payés d'avance	95 264	47 008
	<hr/>	<hr/>
	1 542 763	3 708 431
Immobilisations corporelles (note 5)	14 964	23 037
	<hr/>	<hr/>
	1 557 727 \$	3 731 468 \$
	<hr/>	<hr/>

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

Page 8

	2024	2023
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres charges à payer (note 6)	496 646 \$	626 940 \$
Revenus reportés (note 7)	4 385	8 833
Apports reportés (note 12)	634 930	2 765 812
	<hr/>	<hr/>
	1 135 961	3 401 585
	<hr/>	<hr/>
Actifs nets		
Grevé d'affectation internes - CNSSFA (note 8)	9 689	9 689
Non affecté	412 077	320 194
	<hr/>	<hr/>
	421 766	329 883
	<hr/>	<hr/>
	1 557 727 \$	3 731 468 \$

Éventualités et garanties (note 12)

Engagements contractuels (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Page 9

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	91 882 \$	(12 961) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 914	11 478
	<u>102 796</u>	<u>(1 483)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	957 947	(1 328 734)
Frais payés d'avance	(48 256)	13 006
Créditeurs et autres charges à payer	(130 295)	243 001
Revenus reportés	(4 448)	1 230 773
Apports reportés	(2 130 882)	(1 796)
	<u>(1 355 934)</u>	<u>156 250</u>
	(1 253 138)	154 767
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 840)	(6 762)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	(1 255 978)	148 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		
	2 186 927	2 038 922
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
	930 949 \$	2 186 927 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Cash	905 949 \$	2 161 927 \$
Certificats de placement garanti	25 000	25 000
	<u>930 949 \$</u>	<u>2 186 927 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association représente les sages-femmes individuelles, leurs associations provinciales et territoriales ainsi que la profession de la pratique sage-femme au Canada. L'Association (ci-après « l'Organisme ») a été constituée en personne morale en vertu des dispositions de la Partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le 10 janvier 2001, et a commencé ses activités le 1er avril 2001.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés comme des produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés comme des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut être raisonnablement estimé et que leur encaissement est assuré.

Les produits tirés des conférences, des cours, des subventions et des publications sont constatés lorsque les conditions suivantes sont réunies : une preuve convaincante d'une entente existe, la prestation a été effectuée, les frais sont fixes ou déterminables, la perception est probable, et l'entente ne nécessite pas de personnalisation importante.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, l'évaluation des créances à recevoir, des apports reportés, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients.

Un passif financier émis par dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Ventilation des produits et charges communes

L'Association comptabilise ses charges par fonction : Administration générale, Projets et services aux membres.

Les frais de bureau et de communication sont répartis au prorata, en fonction du temps consacré et des ressources utilisées pour chaque fonction.

Conversion des opérations et des éléments en devises étrangères

L'Association utilise la méthode temporelle pour convertir ses opérations en devises étrangères.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les autres actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change sont inclus dans l'État des résultats..

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation corporelle et l'apport correspondant sont comptabilisés pour une valeur symbolique. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode d'amortissement linéaire et les périodes indiqués ci-dessous :

Matériel, Mobilier de bureau et agencement	5 an
Matériel informatique	3 an
Améliorations locatives	5 an

2. Principales méthodes comptables (suite)**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

3. Certificats de placement garanti

	2024	2023
Arrivé à échéance en 2024	- \$	24 437 \$
Échéance le 16 juin 2025, portant intérêt au taux de 4,55 %	5 000	5 000
Échéance le 2 février 2026, portant intérêt au taux de 3 %	10 000	10 000
Échéance le 5 mai 2025, portant intérêt au taux de 3 %	10 000	10 000
	25 000 \$	49 437 \$

4. Débiteurs

	2024	2023
Comptes à recevoir	210 844 \$	993 648 \$
Apports à recevoir (note 12)	143 330	400 153
Taxes de vente à recevoir	162 376	80 696
	516 550 \$	1 474 497 \$

5. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel, Mobilier de bureau et agencement	41 629 \$	40 757 \$	872 \$	1 344 \$
Matériel informatique	69 469	58 251	11 218	17 439
Améliorations locatives	31 710	28 836	2 874	4 254
	142 808 \$	127 844 \$	14 964 \$	23 037 \$

6. Crédoiteurs et autres charges à payer

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	396 800 \$	520 662 \$
Salaires courus	97 350	105 003
Sommes à remettre à l'état	2 496	1 275
	496 646 \$	626 940 \$

7. Apports reportés

En 2009, le conseil d'administration a approuvé la création du Fonds Ghislaine Francoeur, destiné à soutenir des projets et des initiatives de formation en pratique sage-femme en Haïti, en partenariat avec la Fondation canadienne pour la santé des femmes (FCSF), un organisme de bienfaisance enregistré qui finance la recherche sur la santé sexuelle et reproductive des femmes au Canada et à l'échelle internationale.

Les donateurs souhaitant recevoir un reçu officiel pour fins fiscales pour des dons de 50 \$ ou plus au Fonds Ghislaine Francoeur doivent faire leur don directement à la FCSF.

Au 31 décembre 2024, la FCSF ne détenait aucun montant au nom de l'Association (2023 – 4 683 \$), disponible pour des débours conformément aux objectifs du Fonds Ghislaine Francoeur. L'Association a également organisé des activités de collecte de fonds pour soutenir les étudiantes de race noires en pratique sage-femme au Canada. Au cours des années précédentes, un montant total de 4 385 \$ (2023) avait été recueilli. Les fonds restants en main au 31 décembre 2024 seront distribués au cours de l'exercice suivant.

Les montants du Fonds Ghislaine Francoeur et des collectes de fonds pour le soutien aux étudiantes noires en pratique sage-femme, présentés dans les présents états financiers, représentent le solde des ressources non dépensées reçues par l'Association dans le cadre de ces activités.

Fonds	Solde au 31 décembre 2023	Encaissements	Solde au 31 décembre 2024
Ghislaine Francoeur	4 448 \$	(4 448)	- \$
Étudiantes de race noires en pratique sage-femme	4 385 \$	-	4 385 \$

8. Actif net grevé d'affectation internes - CNSSFA

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de fonds pour des bourses de voyage. Le total des fonds assortis de restrictions à la fin de l'exercice s'élevait à 9 689 \$ (2023 – 9 689 \$), provenant de la collecte de fonds menée par le CNSSFA – Conseil national des sages-femmes autochtones

9. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait à subir une perte financière. Le risque de crédit pour est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. n'exige généralement pas de caution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Au 31 décembre 2024, l'Association détenait des produits reportés initialement reçus en dollars américains et convertis en dollars canadiens pour un montant de 195 111 \$ (2023 – 138 944 \$), une encaisse en dollars américains équivalente à 467 012 \$ (2023 – 831 396 \$), des avances de fonds en dollars américains versées aux partenaires de projet totalisant 268 915 \$ (2023 – 117 463 \$), ainsi que des comptes fournisseurs en dollars américains convertis en dollars canadiens pour un montant de 10 438 \$ (2023 – 51 065 \$).

9. Instruments financiers (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à . Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. Subventions

	2024	2023
Santé Canada, le ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC)	2 116 933 \$	795 802 \$
Santé Canada	2 077 682	971 624
L'Association a reçu des contributions du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)	1 621 496	1 189 787
Affaires mondiales Canada (AMC) :	946 965	945 706
La Fondation Johnson & Johnson	188 336	286 157
Agence de la santé publique du Canada (ASPC)	180 173	417 610
Dons et commandites	36 771	9 866
Association des sages-femmes de l'Ontario (ASFO)	28 055	-
Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)	17 180	99 288
Gouvernement du Yukon	3 999	-
	7 217 590 \$	4 715 840 \$

11. Ventilation des produits et charges communes

PRODUITS	Administration		Services		2024	2023
	générale	Projets	aux membres	Total	Total	
Conférences	- \$	- \$	6 380 \$	6 380 \$	152 679	
Autres	6,028	-	-	6,028	11 108	
Publications et articles promotionnels	2 324	-	-	43,898	41 384	
Cotisations des membres	675 269	-	41 574	675,269	637 901	
Subvention, dons et commandites	407 230	6,778 360	32 000	7,217,590	4 715 840	
	1 090 851	6 778 360	79 953	7 949 165	5 558 912	
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	539,644	2,162,153	76,251	2,778,049	2,627,073	
Consultation et honoraires	7,873	288,262	961	297,096	334,713	
Frais de déplacement	101 911	1,895,587	90,958	2,088,456	1,033,289	
Frais de bureau et frais administratifs	166,995	520,633	2,193	689,821	542,352	
Dépenses des partenaires de projet	18 188	366,960	20,117	405,265	283,475	
Publicité et communication	63,089	871,656	4,216	938,961	568,968	
Réunions et événements	-	672,656	-	672,656	135,278	
Articles promotionnels	2,589	453	22,775	25,817	24,228	
	900,289	6,778,360	217,471	7,896,121	5,549,376	
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	190,562	-	(137,518)	53,044	9,536	
(Perte) gain non réalisé(e) sur devises monétaires	38,839	-	-	38,839	(22,497)	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	\$ 229,401	\$ -	\$ (137,518)	\$ 91,883	\$ (12,961)	

12. Éventualités et garanties

L'Association a reçu des contributions du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), d'Affaires mondiales Canada (AMC), de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), de Santé Canada, du ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de la Fondation Johnson & Johnson, lesquelles sont assorties de restrictions quant à l'utilisation des fonds. Les registres comptables de l'Association peuvent faire l'objet d'une vérification par ces organismes afin d'identifier, le cas échéant, les cas où les montants imputés aux projets ne respecteraient pas les modalités convenues, et qui, par conséquent, devraient être remboursés à l'organisme bailleur de fonds.

Les ajustements aux états financiers découlant de ces vérifications seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Dans le cadre normal de ses activités, l'Association conclut des ententes d'indemnisation avec les organismes bailleurs de fonds. En vertu de ces ententes, l'Association accepte d'indemniser l'organisme bailleur de fonds pour toute perte ou responsabilité découlant des actes ou omissions de l'Association en lien avec l'entente. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche l'Association d'estimer raisonnablement le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

Les contributions reportées de l'Association proviennent de divers donateurs pour soutenir ses projets en cours. Ces contributions reportées proviennent principalement de Santé Canada et du ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC), qui ont ensemble contribué à hauteur de 401 608 \$ (2023 : 1 461 358 \$). Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a versé un montant de 71 661 \$ (2023 : 47 456 \$), et Affaires mondiales Canada (AMC) a contribué à hauteur de 946 965 \$ (2023 : 114 421 \$). Aucune contribution reportée n'a été reçue au cours de l'exercice en cours de la part de la Fondation Johnson & Johnson (2023 : 195 326 \$), de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) (2023 : 150 351 \$), ni du gouvernement du Yukon (2023 : 3 999 \$). Ces contributions reportées sont comptabilisées conformément à la politique de reconnaissance des produits de l'Association et sont affectées aux projets respectifs au fur et à mesure que les dépenses sont engagées.

13. Engagement

L'engagement pris par en vertu d'un bail totalise 114 750 \$ et les versements au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	36 750 \$
2026	39 000
2027	39 000
	<hr/>
	114 750 \$

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.